

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

Séance du 5 novembre 2024

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 5 novembre 2024.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale et susceptible de référendum

-

b) Décisions susceptibles de référendum

- **adopté le préavis 23/2024 relatif à la vente de la villa sise au ch. de la Pierraz 17, au prix de CHF 911'000.-, dont la part revenant à la Commune d'Épalinges se monte à CHF 455'500.-, permettant ainsi de finaliser la liquidation de la succession de Mme Isle PEIER ;**
- **approuvé le budget 2025 de la CISTEP ;**
- **approuvé le Budget 2025 amendé comme suit :**

Comptes	Titre/Description	Montant au budget 2025	Réduction	Montant après amendement
1000	Conseil communal			
1000 3001.000	Rétributions des autorités	10 700.00	-1 000.00	9 700.00
1000 3003.002	Jetons de présence : votations/élections	12 500.00	-5 700.00	6 800.00
1000 3069.010	Frais divers et repas du Conseil	16 000.00	-1 000.00	15 000.00
1000 3101.000	Imprimés et fournitures de bureau	20 000.00	-6 000.00	14 000.00
1000 3111.000	Achats de mobilier et machines de bureau	2 900.00	-900	2 000.00
1010	Municipalité			
1010 3170.000	Frais de réceptions	27 300.00	-5 300.00	22 000.00
1010 3193.000	Cotisations à des institutions de droit privé	18 200.00	-800	17 400.00
1100	Secrétariat municipal, communication et archives			
1100 3012.000	Traitements du personnel occasionnel	19 000.00	-10 500.00	8 500.00
1100 3101.000	Imprimés et fournitures de bureau	14 000.00	-2 000.00	12 000.00
1100 3102.000	Publications, frais d'annonces	116 250.00	-11 760.00	104 490.00
1100 3102.010	Journaux, documentation	4 200.00	-700	3 500.00
1100 3111.000	Achats de mobilier et machines de bureau	500	-50	450
1100 3114.000	Achats de matériel d'exploitation	3 700.00	-3 700.00	-
1100 3151.000	Entretien mobilier et machines de bureau	47 500.00	-1 000.00	46 500.00
1100 3181.000	Affranchissements	42 340.00	-5 000.00	37 340.00
1500	Affaires culturelles et manifestations			
1500 3113.000	Achats de mobilier et équipements	53 500.00	-2 500.00	51 000.00
1500 3153.000	Entretien du mobilier et des équipements	500	-500	-
1500 3170.020	Réceptions et manifestations	260 530.00	-5 000.00	255 530.00
1500 3653.010	Frais passeports vacances	8 000.00	-3 000.00	5 000.00
1510	Animation socioculturelle (CAP)			
1510 3011.000	Traitements du personnel	596 000.00	-20 500.00	575 500.00
1510 3012.000	Traitements du personnel occasionnel	66 100.00	-19 000.00	47 100.00
1510 3030.000	Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF	59 900.00	-3 500.00	56 400.00
1510 3040.000	Cotisations C.I.P.	95 300.00	-3 600.00	91 700.00
1510 3050.000	Assurances maladie et accidents	33 500.00	-1 500.00	32 000.00
1710	Centre sportif de la Croix-Blanche			
1710 3123.000	Électricité	13 000.00	-4 000.00	9 000.00
1710 3145.010	Entretien des terrains	93 500.00	-5 000.00	88 500.00
1900	Service informatique			
1900 3151.000	Entretien mobilier et machines de bureau	298 500.00	-20 000.00	278 500.00
2010	Service des finances			
2010 3185.000	Honoraires, actes officiels	15 000.00	-6 000.00	9 000.00
3200	Forêts, exploitation			
3200 3114.000	Achats de matériel d'exploitation	57 000.00	-8 000.00	49 000.00

3500	Collège de la Croix-Blanche et Centre de Vie Enfantine			
3500 3114.000	Achats de matériel d'exploitation	11 000.00	-5 000.00	6 000.00
3500 3141.000	Entretien du bâtiment	85 000.00	-18 200.00	66 800.00
3501	Collège du Village			
3501 3141.000	Entretien du bâtiment	28 900.00	-9 000.00	19 900.00
3502	Pavillon scolaire du Chaugand			
3502 3145.000	Entretien des espaces extérieurs	23 000.00	-21 500.00	1 500.00
3504	Collèges de Bois-Murat A, B, C, D			
3504 3112.000	Achats de mobilier scolaire	109 000.00	-95 000.00	14 000.00
3505	Collège de Bois-Murat F			
3505 3112.000	Achats de mobilier scolaire	67 000.00	-30 000.00	37 000.00
3505 3113.000	Achats de mobilier et équipements	16 000.00	-6 000.00	10 000.00
3505 3141.000	Entretien du bâtiment	146 650.00	-36 000.00	110 650.00
3506	Salle de gym et piscine de Bois-Murat E			
3506 3141.000	Entretien du bâtiment	40 000.00	-30 000.00	10 000.00
3507	Salle de gym de la Croix-Blanche			
3507 3113.000	Achats de mobilier et équipements	18 500.00	-6 000.00	12 500.00
3507 3141.000	Entretien du bâtiment	166 300.00	-128 000.00	38 300.00
3510	Maison de commune			
3510 3113.000	Achats de mobilier et équipements	57 000.00	-41 000.00	16 000.00
3510 3141.000	Entretien du bâtiment	63 000.00	-52 000.00	11 000.00
3511	Maison palinzarde			
3511 3141.000	Entretien du bâtiment	40 000.00	-27 000.00	13 000.00
3594	UAPE Village - Chemin du Polny 14			
3594 3161.000	Loyers	-	90 000.00	90 000.00
3594 3113.000	Achats de mobilier et équipements	-	45 000.00	45 000.00
4000	Service administratif - développement durable			
4000 3185.040	Honoraires et frais d'expertises	111 000.00	-30 000.00	81 000.00
4100	Service travaux et environnement - Administration			
4100 3011.000	Traitements du personnel	506 000.00	-130 000.00	376 000.00
4100 3030.000	Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF	46 000.00	-11 700.00	34 300.00
4100 3040.000	Cotisations C.I.P.	82 000.00	-21 400.00	60 600.00
4100 3050.000	Assurances maladie et accidents	25 000.00	-6 100.00	18 900.00
4100 3185.040	Honoraires et frais d'expertises	55 000.00	-30 000.00	25 000.00
4300	Voirie			
4300 3114.000	Achats de matériel d'exploitation	58 000.00	-5 600.00	52 400.00
4300 3115.000	Achats de véhicules et accessoires	86 000.00	-4 600.00	81 400.00
4300 3142.000	Entretien du réseau routier et des trottoirs	150 000.00	-25 000.00	125 000.00
4400	Espaces verts			
4400 3012.000	Traitements du personnel occasionnel	50 000.00	-10 000.00	40 000.00
4400 3113.000	Achats de mobilier et équipements	11 000.00	-4 000.00	7 000.00
4400 3114.000	Achats de matériel d'exploitation	15 500.00	-2 500.00	13 000.00
4400 3134.000	Achats de fournitures pour zones vertes	110 000.00	-9 000.00	101 000.00
4400 3141.020	Entretien des édicules publics	30 800.00	-500	30 300.00
4400 3142.020	Entretien des places publiques	45 000.00	-30 000.00	15 000.00
4400 3185.010	Honoraires et frais d'études	25 000.00	-15 000.00	10 000.00
4500	Déchèterie, ordures ménagères et déchets			
4500 3114.000	Achats de matériel d'exploitation	33 000.00	-3 000.00	30 000.00
4500 3153.000	Entretien du mobilier et des équipements	13 400.00	-2 000.00	11 400.00
4500 4354.070	Produit de récupération - Piles, batteries, électroména	-10 000.00	10 000.00	-
4600	Réseau d'égouts et épuration			
4600 3144.000	Entretien et rénovation des collecteurs	220 000.00	-100 000.00	120 000.00
4600 3185.040	Honoraires et frais d'expertises	150 000.00	-50 000.00	100 000.00
4700	Cours d'eau, rives			
4700 3147.000	Entretien des cours d'eau et rives	65 000.00	-15 000.00	50 000.00
5100	Enseignement primaire et secondaire			
5100 3109.000	Autres frais	3 000.00	-1 500.00	1 500.00
5210	Réfectoire scolaire			
5210 3133.000	Produits de nettoyage	3 000.00	-3 000.00	-
6100	Sécurité publique et police administrative			
6100 3142.030	Signalisation horizontale	39 000.00	-10 000.00	29 000.00
6100 3143.040	Signalisation verticale	36 000.00	-10 000.00	26 000.00
6200	Office de la population			
6200 3012.000	Traitements du personnel occasionnel	6 000.00	-6 000.00	-
6200 3101.000	Imprimés et fournitures de bureau	3 000.00	-500	2 500.00
6200 3111.000	Achats de mobilier et machines de bureau	3 100.00	-500	2 600.00
6200 3151.000	Entretien mobilier et machines de bureau	5 000.00	-1 000.00	4 000.00
6200 3189.000	Frais divers	1 000.00	-500	500
	Total des amendements		-1 055 610.00	

c) Autres décisions

- **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Thierry Sprunger « Améliorer la coordination entre la Municipalité et le Conseil communal en matière financière ».**

En outre, le Conseil communal a :

- **élu M. Alano Cauderay en qualité de membre de la commission de politique régionale ;**

- élu Mme Fabienne Bride en qualité de membre suppléant de la commission des pétitions ;
- élu M. Michael Crottaz en qualité de membre de la commission de la mobilité ;
- élu M. Constant Pasquier en qualité de membre suppléant de la commission d'urbanisme et des constructions ;
- entendu la lecture du rapport annuel du Président du Conseil d'établissement d'Épalinges, M. le Conseiller communal Marc Veraguth ;
- entendu la lecture du rapport annuel du Président de la commission d'urbanisme et des constructions, M. le Conseiller communal Julian Pidoux ;
- pris acte de la communication de la Municipalité relative au chauffage à distance (CAD) de la Croix-Blanche ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Laurent Balsiger sur le même sujet, demandant à la Municipalité qu'une analyse soit faite avec les partenaires actuels sur de possibles alternatives avant d'abandonner complètement ce projet ;
- soutenu l'interpellation de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt « Un guichet unique pour contribuer à la lutte contre le non-recours aux prestations » ;
- soutenu l'interpellation de M. le Conseiller communal Anton Epp « Demande de tracé pour bus et vélo sur la Route de la Croix-Blanche » ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Richard Golay demandant à la Municipalité que la commission des finances puisse avoir une mise à jour régulière du plan des investissements ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Julian Pidoux concernant l'application d'un dispositif AMOK dans les crèches et UAPE d'Épalinges ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Mario Miguel Campos sur la situation des containers provisoires qui ont remplacé les molochs dans le quartier des Croisettes et qui se sont transformés en déchèterie provisoire depuis, à laquelle il a été répondu de suite ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Sandy Warth concernant la vitesse sur la route de Berne entre les Croisettes et l'EHL, qui devait être après travaux de 70km/h, à laquelle il a été répondu de suite.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale (voir les articles 162 et 163 de la loi sur l'exercice des droits politiques LEDP), la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage au pilier public ou la publication de la décision. Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public.

Les listes de signatures doivent être déposées au Greffe municipal dans les trente jours qui suivent l'affichage au pilier public, signées par 15% du corps électoral de la commune. Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (article 134 alinéa 2 et 3 LEDP par analogie).

Pour les objets susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle, les délais après affichage au pilier public ou publication de la décision sont de 20 jours (article 5 alinéa 2 et 3 de la loi sur la juridiction constitutionnelle LJC).

Épalinges, le 7 novembre 2024

Le Président :

Cyril Duruz

La Secrétaire :

Fabienne Gheza